

N° 13	Passerelle : SEGPA – BAC PROFESSIONNEL
Intitulé de l'action :	

Identification Etablissement

Etablissement	Collège ALBERT CAMUS - MEAUX (77)
Téléphone / mel	01.60.09.94.50 / Ce.0771172f@ac-creteil.fr
Chef d'établissement	MAGAUD Marc

Description du projet expérimental

Contexte de l'établissement/ Diagnostic initial	Certains de nos élèves de SEGPA sont d'excellents élèves de SEGPA et peuvent prétendre à une orientation en « seconde bac pro ». Pour autant, l'enseignement traditionnel de SEGPA ne leur permet pas d'appréhender une orientation en « bac pro trois ans » dans les meilleures conditions.
Champs de l'expérimentation	Enseignement des disciplines - Continuité collège lycée.
Objectifs	Permettre aux bons élèves de SEGPA d'intégrer une « seconde bac pro » et d'y réussir.
Descriptif de l'action	Mise en place d'un dispositif pour permettre aux élèves de SEGPA qui ont d'excellents résultats de pouvoir réussir en seconde bac professionnel. Ces élèves suivent deux heures d'enseignement supplémentaire afin de combler l'écart entre le référentiel de troisième SEGPA et ce qui est attendu d'un élève intégrant une seconde professionnelle.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de la rentrée de février, les élèves identifiés par le conseil de classe bénéficient de deux heures hebdomadaires d'approfondissement en sciences et en lettres assurées par des enseignants de SEGPA (PE) en plus de leurs heures réglementaires. • Les contenus ont été définis par les enseignants du collège et correspondent à l'écart entre les attentes en seconde bac pro et le référentiel de troisième SEGPA. • Le projet de l'élève est travaillé tout au long de l'année (choix des stages en entreprise, préparation aux entretiens). • Des entretiens sont organisés par la COP afin de vérifier la motivation de l'élève et l'adéquation du projet avec le profil de l'élève.
Caractère expérimental	<p>Cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permet de faciliter une orientation valorisante pour d'excellents élèves de SEGPA ; - cherche à mettre en avant le projet de l'élève et de sa famille et à leur proposer des solutions à moyen terme ; - se déroule sur une longue période dans l'année et est organisée pour que l'élève reste en confiance (interventions par les PE de SEGPA) tout au long de la passerelle.
Mesure dérogatoire	Enseignements supplémentaires en sciences et lettres.

<p>Critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves de la passerelle qui obtient une orientation en seconde bac pro et qui y réussit. • Pacification des relations élèves / adultes. • Nombre d'élèves acceptés en passerelle et nombre d'enseignants participant à ce dispositif (deux professeurs des écoles actuellement).
<p>Classe(s) concernée(s)</p>	<p>Trois ou quatre élèves de SEGPA, sélectionnés par le conseil de classe du premier trimestre, du fait de leurs excellents résultats.</p>
<p>Disciplines / équipes concernées</p>	<p>Deux professeurs des écoles et le directeur adjoint de SEGPA.</p>
<p>Partenaires et intervenants éventuels</p>	